

**ORDRE DU JOUR
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022 à 18 heures 30**

Pour information : Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- Délivrance de concessions cimetière : M. KOENIG (concession cinquantenaire) – Mme BOUNET (renouvellement concession cinquantenaire) – Mme PUYASTIER (concession trentenaire) – Mme HUMEZ (concession trentenaire) – Mme RIGHETTI (concession cinquantenaire) – Mme OLIVEIRA DA SILVA (concession cinquantenaire) – Famille FRANT (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille CHEVALIER (concession cinquantenaire)
- Arrêté en date du 07/07/2022 autorisant l'occupation du domaine public pour l'implantation d'une terrasse – Etablissement « La Cabane des Halles »
- Décision en date du 18/05/2022 modifiant l'encaisse de la régie Droits Entrée Cinéma
- Décision en date du 6/09/2022 fixant les tarifs des entrées spectacles

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 3 juin 2022**

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

1.1 – Avenant au bail pour le bâtiment de l'ancienne trésorerie

1.2 – Subvention Vitrines et Ateliers

1.3– Modification de la composition du conseil d'administration de la SEMIPER – Modifications statutaires – Prise de participation au sein d'une SAS foncière

1.4 – Vente véhicule immatriculé 249 TP 24

1.5 – Taxe d'aménagement

1.6 – Provisions pour créances douteuses

1.7 - Remboursement frais obsèques

1.8 – Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

II – RESSOURCES HUMAINES, EMPLOI, COMMUNICATION INTERNE

2.1 – Contrat Directeur de l'action culturelle

2.2 – Emploi de service civique au centre culturel

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1 – Statuts du SDE 24

3.2 – Terrains Le Mal Baty

3.3 – Terrain lieu-dit « Le Bateau »

3.4 – Dossier SDE 24 : Commande à distance de 5 tableaux d'EP

3.5 – Travaux d'éclairage public – Effacement EP avenue Clémenceau

3.6 - Approbation suite à enquête publique relative au projet de déclassement et à l'aliénation du chemin rural à Jévah haut